



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE

DGS05 DM 01/2025

Nomenclature : 6.1.2.2

OBJET : Reprise de concessions échues non renouvelées dans les cimetières communaux.

VU l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

VU l'article L2223-15 du Code Général des collectivités territoriales,

VU les délibérations n° DEL 26/2020 du 17 juin 2020 et n° DEL 06/2024 du 14 mars 2024 relatives aux délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'article 56 du règlement intérieur des cimetières communaux de Claix, adopté par délibération n° DEL 110/2023 du 14 décembre 2023,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire est compétent par délégation du Conseil Municipal pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

CONSIDERANT que les terrains concédés dans le cimetière pour quinze, trente, cinquante ou cent ans peuvent faire l'objet de renouvellement de la part des concessionnaires et leurs ayants droits pendant les deux années suivant la date d'expiration de la période de concession,

CONSIDERANT qu'à l'expiration de ce délai, et si le renouvellement n'est pas intervenu, l'emplacement peut être repris par la Commune,

CONSIDERANT que les familles ont été informées.

DECIDE

Article 1 : Les concessions temporaires mentionnées ci-dessous sont arrivées à expiration depuis plus de deux ans et peuvent faire l'objet d'une reprise.

Cimetière La Bâtie	Zone B3 - Allée des Géraniums - Emplacement 87	14/11/2016
Cimetière La Bâtie	Zone B1 - Allée des Géraniums - Emplacement 1	04/06/2007
Cimetière La Bâtie	Zone B3 - Allée des Dahlias - Emplacement 33	21/02/2019
Cimetière La Bâtie	Zone B1 - Allée des Géraniums - Emplacement 9	18/12/1996
Cimetière La Bâtie	Zone B3 - Allée des Narcisses - Emplacement 52	19/11/2014
Cimetière La Bâtie	Zone B1 - Allée des Géraniums - Emplacement 7	19/01/2011
Cimetière La Bâtie	Zone B3 - Allée des Narcisses - Emplacement 94	20/03/2004
Cimetière La Bâtie	Zone B1 - Allée des Géraniums - Emplacement 6	21/11/1995
Cimetière La Bâtie	Zone B3 - Allée des Narcisses - Emplacement 47	02/12/2011

Cimetière Village	Zone C - Allée des Acacias - Emplacement 70-71	16/04/2013
Cimetière Village	Zone C - Allée des Acacias - Emplacement 49	18/07/2015
Cimetière Village	Zone C - Allée du monument au Mort - Emplacement 50	07/12/2017
Cimetière Village	Zone C - Allée des Acacias - Emplacement 52	01/08/2015
Cimetière Village	Zone C - Allée des Chênes - Emplacement 28	11/10/2019
Cimetière Village	Zone C - Allée des Acacias - Emplacement 57-58	04/11/2016
Cimetière Village	Zone B - Allée des Lilas - Emplacement 89-90-91	02/03/2017
Cimetière Village	Zone F - Allée des Eglantiers - Emplacement 57-58	26/11/2019

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions qui n'ont pas été enlevés par les familles pourront l'être par la Commune ou une entreprise mandatée par la Commune.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées sur les terrains repris. Ils seront déposés dans l'ossuaire aménagé à cet effet et, en l'absence d'une opposition connue et attestée du défunt, ils pourront être crématisés.

Article 4 : Seront consignés, si connus, dans un registre en mairie, les noms, prénoms, années de naissance et de décès des personnes exhumées.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les terrains ainsi libérés réintégreront le domaine public communal et pourront de nouveau être concédés.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à l'entrée du cimetière et à la Mairie.



A Claix, le 28 février 2025

Le Maire,

Christophe REVIL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christophe Revil".



Date d'affichage: le 3.03.25

Date de retrait: le 3.05.25